

06 déc 2024 -16:14

Appartient à Conseil des ministres du 6 décembre 2024

Mise à jour des formes juridiques

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un arrêté royal mettant à jour l'arrêté royal du 23 mars 2007 portant exécution des articles 2, 3°, b, 28, §2 et 53 de la loi du 26 juin 2002 relative aux fermetures d'entreprises.

Depuis la réforme du droit des entreprises et l'introduction du Code des sociétés et des associations (CSA), un certain nombre de formes juridiques ont été modifiées ou supprimées.

Certaines de ces formes juridiques étant listées dans l'arrêté royal du 23 mars 2007, il convient d'adapter l'arrêté royal afin qu'il soit conforme à la législation en vigueur. Le projet d'arrêté royal met en œuvre cette mise à jour.

Le projet est transmis pour avis au conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail, chargé de la Relance et des Investissements stratégiques, et de la Politique scientifique
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be